



NADAILLAC

Bulletin municipal n° 21
Année 2020

Les Salles



Le village des Salles



Les Salles : ce nom vient du germanique Salla (la salle). On pense qu'il désignait à l'origine une maison fortifiée puis une grande maison, maison rurale ayant une grande salle de réception. Il pourrait s'agir de la maison de Pascal SALVETAT (16^{ème} siècle) avec son porche, son mur d'enceinte et son puits ou encore sa fenêtre d'angle.



Tour de la maison familiale SALVETAT : on pense qu'il s'agit d'une tour de péage (porche muré de 1665) faisant aussi fonction de pigeonnier. On distingue le larmier qui empêche l'accès aux rongeurs. On peut admirer également le toit de lauzes surmonté d'une pierre, caractéristique que l'on retrouve également à la tour de Chanet dans le cœur du bourg.



Croix située chemin des 3 évêques rapportée du Nord de la France par un soldat (ancêtre de la famille Delpy) à l'issue de la guerre de 1870



Croix traditionnelle située au cœur du village dont le socle peut être sculpté sur les faces – support en pierre aux motifs religieux ou profanes. Seconde partie du 19^{ème} siècle



Croix située route de Nadaillac – simple assemblage de pierres provenant peut-être d'anciennes constructions Restaurée en 2015

Il existait un lieu de culte aux « Gleyges » (sans doute très ancien : il y fut découvert un dolmen). Traditionnellement, le lundi de Pâques, on y venait en procession de Nadaillac et de Gignac – on pouvait assister alors à de nombreuses échauffourées entre les 2 villages

Ce n'est qu'en 1793 que les villages de Souzet et les Salles sont inscrits dans le département de la Dordogne – district de Montignac. Ces villages, souvent associés, étaient auparavant rattachés au district de Saint Céré, département du Lot. Les liens tissés avec Gignac sont donc très anciens et ont perduré dans le temps via les mariages et encore plus aujourd'hui au travers de notre RPI dont la création a incontestablement permis le maintien de notre école.

Selon le recensement de 1846, le village des Salles comptait 71 habitants, 3^{ème} village après la Forêt (79 habitants) et Mas Del Sartre (78 habitants). La population totale de Nadaillac était de 908 habitants. Aujourd'hui toutes les maisons sont occupées et la population représente environ une vingtaine d'habitants pour 380 que compte Nadaillac.

Un grand merci à Martine CESSAC pour son aide précieuse et aux habitants du hameau des Salles pour avoir autorisé la publication des photos. A l'année prochaine pour un nouveau village.

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, cher(e)s administré(e)s,

L'année 2020 est terminée et restera dans nos mémoires mais également dans les livres d'histoire, tant elle aura marqué à jamais l'ensemble des peuples qui n'aurait jamais pensé qu'une telle tragédie puisse se produire.

Grâce au respect des règles sanitaires, mais aussi à la faible densité de population, notre milieu rural n'est pas trop affecté par cette pandémie, mais nous devons rester vigilants car malheureusement nous ne sommes pas au bout de cette terrible épreuve qui redouble de violence dans certaines régions de France mais aussi dans de nombreux pays, l'Europe dans sa globalité n'est pas épargnée.

Dans ce contexte, Nadaillac a su faire preuve à nouveau d'une grande solidarité. Spontanément, des femmes et des hommes ont offert leurs services et leurs compétences aux plus démunis. Nos employés communaux et particulièrement le personnel du groupe scolaire, ainsi que les enseignants ont fait preuve d'un courage exemplaire afin d'ouvrir à nouveau nos écoles dès que l'Etat l'a ordonné. Nos commerçants se sont adaptés aux consignes sanitaires et ont su proposer de nouveaux services. Je n'oublierai pas les bénévoles qui ont apporté leur aide pour un peu de réconfort et de sérénité ainsi que les professionnels de santé qui ont également travaillé dans des conditions difficiles.

Je tiens particulièrement à leur adresser mes remerciements.

2020 a été malheureusement une année noire, marquée par le décès de Yann Delbos de « Mialaudre » qui nous a quitté bien trop tôt. Yann était des nôtres durant le mandat précédent et a travaillé au sein du conseil municipal avec sérieux et solidarité pour le bien de sa commune. Nous pensons tout particulièrement à Anne et ses enfants, ses parents ainsi qu'à toute sa famille.

Tous ces évènements nous feraient presque oublier les élections municipales du printemps dernier. Alors que cette crise ne faisait aucun doute, vous avez élu notre conseil municipal dès le premier tour de scrutin. Je tiens à exprimer en mon nom personnel et au nom de tous les élus, ma plus grande reconnaissance pour ce soutien. Par votre participation massive (76%), vous avez prouvé votre attachement à la commune. Cette nouvelle équipe, comme par le passé, souhaite donner le meilleur pour le développement de Nadaillac.

Six nouveaux élus sont entrés au conseil municipal pour la première fois : Stéphanie Baey – Sandra Clérat – Henri Coudert – Georges De Smedt – Florence De Wolf et Patrick Louchart. Tous ensemble nous poursuivons le travail dans la même dynamique que les précédents mandats.

Malgré l'installation tardive du conseil municipal et par conséquent du report du vote du budget, diverses actions ont déjà été engagées : voirie – équipement sportif – dénomination des voies etc...

Enfin, malgré l'inactivité contrainte des associations, les subventions de fonctionnement ont été maintenues afin qu'elles puissent, dès l'arrivée des jours meilleurs, reprendre leurs activités, source de moments conviviaux, du vivre ensemble, de divertissements et du maintien des liens sociaux, bases de notre société.

Je terminerai ces quelques mots en souhaitant à toutes et à tous, en mon nom et au nom du conseil municipal tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité dans un monde meilleur et plus serein.

Prenez soin de vous.

Le Maire
Jean-Claude VEYSSIERE



Photo prise en janvier 2020 (le port du masque n'était pas encore d'actualité)

Le Conseil Municipal



Pascal ROLLAND
Premier adjoint
Délégué titulaire au SDE
Délégué suppléant au Syndicat mixte
du bassin versant de la Vézère en
Dordogne
Référent Ambroisie



Jean-Claude VEYSSIERE
Maire
Membre du bureau de la
Communauté de Communes du
Pays de Fénélon
Délégué titulaire au Syndicat
mixte du bassin versant de la
Vézère



Bernard GLAUDON
Deuxième adjoint
Délégué titulaire au SIAEP
Délégué titulaire au SDE



Stéphanie BAEY



Chantal BROCHARD

Sandra CLERAT



Henri COUDERT
Délégué titulaire au
SIRTOM



**Georges DE
SMEDT**
Délégué suppléant au
SDE



Florence DE WOLF

Benoît LEYGONIE



Patrick LOUCHART
Délégué suppléant au
SIRTOM



Les commissions municipales

Le Maire est de droit président de toutes les commissions

Appel d'offres

G. De Smedt—P. Louchart—S. Clérat
H. Coudert—B. Glaudon—C. Brochard

Affaires scolaires

S. Baey—S. Clérat

Travaux—Bâtiments

P. Rolland—G. De Smedt—
B. Glaudon—P. Louchart

Sports et jeunesse

B. Leygonie
F. De Wolf

Voirie—Chemins communaux

B. Leygonie—P. Rolland—H. Coudert—
B. Glaudon

Entretien du bourg— fleurissement—Décorations Noël

F. De Wolf—G. De Smedt

Personnes âgées

G. De Smedt—S. Clérat

Salle des fêtes—associations

G. De Smedt—B. Glaudon
P. Louchart—C. Brochard

Affaires agricoles

P. Rolland—B. Glaudon

Adressage

C. Brochard—G. De Smedt
F. De Wolf—B. Glaudon—H. Coudert
—P. Louchart

Budget Finances

S. Clérat—C. Brochard

Plan Local d'Urbanisme

G. De Smedt—P. Rolland
C. Brochard—P. Louchart

Communication—Bulletin municipal—site internet—intramuros

C. Brochard—S. Baey—S. Clérat—
H. Coudert

Bibliothèque

S. Clérat—S. Baey

Attribution logements communaux

F. De Wolf—C. Brochard—
B. Leygonie

2019 à 2020

AMENAGEMENT DE BOURG

La rue de la Boucherie, entre la maison de la tour de Chanet et la route de la Raymondie, a fait l'objet d'une réfection, prévue dans la deuxième phase d'aménagement de bourg. Le montant des travaux s'est élevé à 72 000 € TTC subventionné par l'Etat et le Conseil Départemental à hauteur de 55 %. Cette dernière tranche de travaux vient clore les programmes d'aménagement du cœur de bourg entrepris depuis l'an 2000 permettant d'embellir un patrimoine déjà riche et très apprécié.



SIGNALETIQUE

Comme stipulé et rendu obligatoire dans l'agenda d'accessibilité, des panneaux indiquant la salle polyvalente, le groupe scolaire, la mairie, l'agence postale ou bien encore les toilettes publiques, ont été posés. Ce projet a été validé par l'architecte des Bâtiments de France.



FLEURISSEMENT DU BOURG

En 2018, notre commune avait obtenu le 2^{ème} prix des Villes et Villages fleuris dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants. Afin de concrétiser et maintenir l'embellissement du bourg, il a été décidé d'y créer des parterres au nombre de 3, devant la mairie, devant l'école et près du monument aux Morts. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Régis Dubernard.

BASCULE MUNICIPALE

Comme prévu et pour faire suite au contrôle technique réalisé stipulant le mauvais état général de la bascule, celle-ci a fait l'objet de travaux de mise en sécurité afin de conserver ce site au sein de notre patrimoine communal.

REHABILITATION DU RESERVOIR D'EAU DES SALLES

Les travaux ont permis d'accroître de 50 m³ la capacité de stockage d'eau sur cette station en construisant un nouveau réservoir ceci afin d'éviter les problèmes de manque d'eau qui pouvaient survenir ponctuellement en période estivale quand la consommation d'eau est élevée. Dans un même temps c'est l'ensemble de la station qui a été réhabilité pour toute la partie électrique, hydraulique et pour le génie civil de la station existante. Une clôture a été édiflée afin de sécuriser le site. Le coût des travaux pour l'ensemble de cet ouvrage (travaux + maîtrise d'œuvre) s'élève à 115 540 euros HT soit un coût TTC de 138 648 euros. Cette opération a été intégralement financée par le SIAEP du Périgord Est dans le cadre de la tranche annuelle de travaux de 2019. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Vigier en collaboration avec Lagarde et Laronze et Véolia.



2019 à 2020

TRAVAUX D'ELAGAGE

L'entreprise Castanet de la Chapelle Auzac, équipée d'un lamier, a procédé durant 3 journées à l'élagage des arbres le long de nos routes communales. Ces travaux ont été réalisés en priorité route de Souzet, la Forêt, Mialaudre, Mas del Sartre et Pechgouyran.

Nous remercions chaleureusement les bénévoles ayant participé à cette opération.



TRAVAUX DE VOIRIE 2019 ET 2020

Dans une année 2020 très compliquée, liée à la crise sanitaire et par conséquent le report du vote du budget en juin, nous avons néanmoins pu réaliser notre programme de voirie, à savoir travaux de goudronnage sur le secteur des Salles, Pech Buffet, la Forêt, le Lacco, Mas Del Sartre pour un montant de 44 151 € TTC.

Le point à temps a été réalisé sur l'ensemble des autres routes communales.

TRAVAUX A L'ECOLE

En raison des conditions sanitaires actuelles, il a été décidé, pour faciliter le nettoyage et permettre une meilleure désinfection, de poser un revêtement de sol des classes (sols souples), imitation parquet.

En parallèle, afin de respecter les barrières de distanciation entre les enfants, des tables individuelles supplémentaires ont été acquises.



Circuit court cantine :

A compter, du 01/01/2022, la restauration collective publique devra s'approvisionner avec au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique et locale, l'objectif étant qu'en 2022, nous ayons une certification ECOCERT.

Dans ce contexte, et afin de promouvoir une alimentation durable et saine dans nos cantines de Gignac et Nadaillac ; Sylvie intègre d'ores et déjà dans ses menus des produits issus des circuits courts.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU POUSTOR

Le hameau du Poustor a fait l'objet d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

La convention signée avec La Poste pour la gestion de l'agence postale a été renouvelée pour une durée de 9 années.

Et en 2021



DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION

Dans le cadre de l'arrivée de la fibre, chaque maison devra faire l'objet d'un adressage précis, numéro et nom de rue. Les noms des lieux-dits seront néanmoins conservés. Une commission a été composée afin de travailler sur ce dossier. En dehors de la fibre, cet adressage doit également en priorité faciliter les missions des secours, les livraisons etc... Une attestation vous sera notifiée précisant votre nouvelle adresse.

Dans la mesure du possible, des réunions d'informations seront organisées afin d'associer la population à ce projet.

PROJET EQUIPEMENT SPORTIF

Le conseil municipal a décidé l'acquisition et l'installation d'un city stade (activités multisports) afin d'offrir un panel d'activités sportives à nos jeunes enfants et adolescents, que ce soit sur le temps scolaire ou en dehors. Le conseil municipal a sollicité les subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.



BIBLIOTHEQUE

Chaque trimestre, la bibliothèque fera l'acquisition de nouveaux livres. Il s'agira principalement des dernières nouveautés littéraires.

Une section jeunesse, avec des albums pour bébé, et jeunes enfants vous sera également proposée dès le début de l'année 2021. La sélection de livres sera transmise par l'application INTRAMUROS. N'hésitez pas également à demander la liste auprès de Joëlle et Marie-Claude.



PROJET PARC PHOTOVOLTAÏQUE

A l'ère des énergies nouvelles et pour participer à la lutte contre le changement climatique, Nadaillac peut apporter sa pierre à l'édifice en mettant à disposition des terrains lui appartenant pour y installer un parc photovoltaïque. Ces terrains dits la Grande Grèze sont situés en dehors de toute zone urbanisée. Une étude d'impact et de faisabilité sera menée par un bureau d'études spécialisé.

TRAVAUX DE VOIRIE

Comme chaque année, un programme de voirie sera élaboré, comprenant entre autres la réfection de la route de Segonfond. Du point à temps sera réalisé afin de maintenir au mieux le bon état de nos voies communales.

TELEPHONIE MOBILE

Afin de résoudre le problème des zones blanches qui subsiste sur certains secteurs de notre commune, un nouveau pylône sera implanté sur la commune de Gignac au lieu-dit le Pied de la Montagne au printemps 2021 et devrait desservir les hameaux des Salles et Souzet.



La Communauté de Communes du Pays de Fénelon vient d'engager l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Qu'est-ce que le PLUi ?

Un projet politique prospectif : quel avenir pour le territoire intercommunal à l'horizon 2035 ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification territoriale qui définira, pour une période de 10 à 15 ans, les grandes orientations de la politique locale d'urbanisme. Il anticipera l'évolution du territoire intercommunal et les projets poursuivis.

À ce titre, la procédure d'élaboration du PLUi devra conduire à la définition d'un projet de territoire auquel participera l'ensemble des communes, la communauté de communes et des partenaires institutionnels (représentants de l'État, Chambres consulaires, Région, Département, DREAL, etc.).

Un document réglementaire modernisé

Le PLUi est également un document réglementaire et légal. Il définira le droit des sols et les règles de construction applicables sur l'ensemble du territoire pour les permis de construire, les déclarations préalables, les permis d'aménager, etc.

Ainsi, à terme, le PLUi se substituera aux documents d'urbanisme communaux : Plans d'Occupation des Sols, cartes communales et PLU. La mise en œuvre du PLUi permettra donc l'application de règles équitables pour l'ensemble des habitants du territoire intercommunal au travers d'un dispositif modernisé, plus accessible et répondant aux nouvelles exigences des législations.

Quelques événements marquants

Le 12 février 2020

s'est tenue la réunion de lancement.

Durant les mois de Juillet et Septembre

des ateliers ont été réalisés dans l'ensemble des communes afin d'appréhender les grands principes d'élaboration du PLUi mais aussi de recueillir la vision et les attentes des Conseils Municipaux.

Le 29 septembre 2020

s'est tenue la 1^{ère} réunion publique.

Avancée du projet de PLUi

Diagnostic territorial

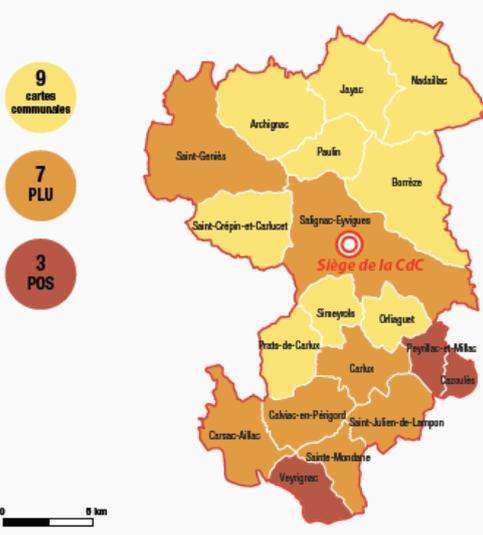
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Dispositif réglementaire (Zonage, règlement et OAP)

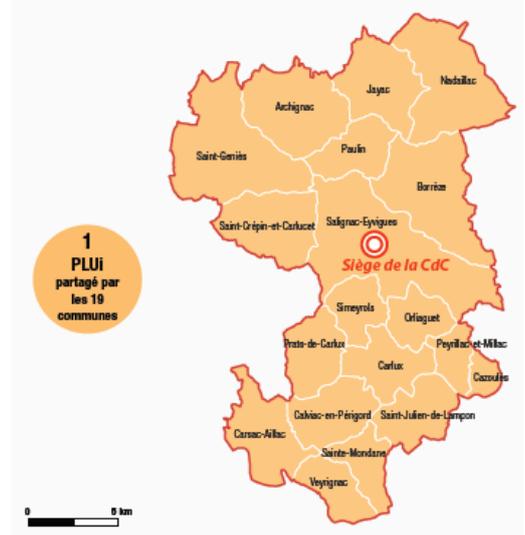
Phase administrative

Enquête publique

Aujourd'hui



Demain



La lettre d'information du PLUi

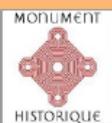
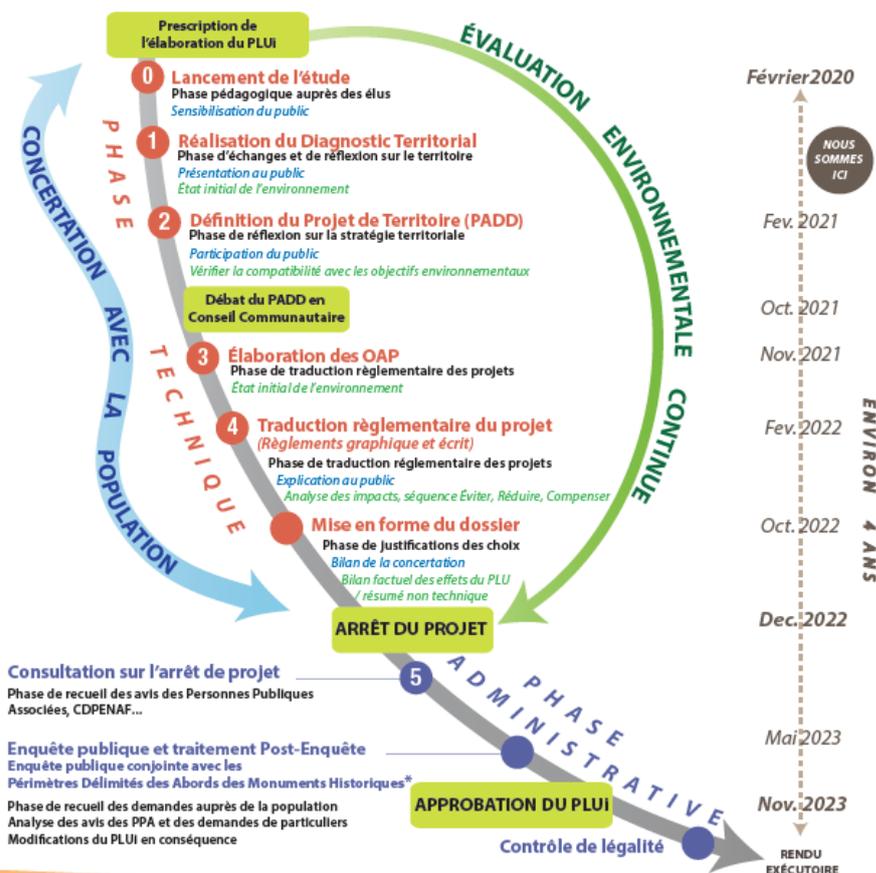
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FÉNELON

Comment se déroulera la procédure d'élaboration du PLUi ?

La procédure d'élaboration du PLUi se déroulera sur environ 4 ans, comprenant :

- Une phase technique de trois ans avec :
 - > La réalisation d'un diagnostic territorial,
 - > La définition d'un projet de territoire partagé par l'ensemble des communes et la Communauté de Communes. Ce projet sera exprimé dans un document central : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
 - > L'élaboration d'un dispositif réglementaire opposable : le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- Une phase de validation administrative d'un an environ comprenant notamment la tenue d'une enquête publique.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ÉLABORATION DU PLUi



*BON À SAVOIR

Une étude parallèle à la procédure d'élaboration du PLUi, destinée à modifier les périmètres de protection autour des Monuments Historiques, a été lancée par la communauté de communes. Celle-ci permettra de remplacer 36 de ces périmètres de protection, actuellement de 500 mètres rayon, pour les remplacer par un périmètre plus adapté à chaque monument. Ces nouveaux Périmètres dits Délimités des Abords (PDA) seront soumis à enquête publique simultanément au projet de PLUi.



Le contenu du dossier PLUi

LE DOSSIER PLUi

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC TERRITORIAL JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS ÉVALUATION DES INCIDENCES ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Comment fonctionne le territoire ?
Quels sont ses enjeux ?
Pourquoi la politique d'urbanisme est organisée ainsi ?

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Quelles orientations retenues pour l'aménagement et le développement du territoire ?

ZONAGE ET RÉGLEMENT

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Où puis-je construire ?
Quoi et Comment ?
Quelles sont les modalités d'aménagement à mettre en œuvre sur un secteur à enjeu ?

ANNEXES

Quels éléments s'appliquent concomitamment au PLUi ?



3. CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET ORGANISATION DE L'ÉTUDE

Réunions par secteur

> Secteur 1 :

- Archignac
- Jayac
- Nadaillac
- Paulin
- Saint-Crépin-et-Carlucet
- Saint-Geniès

> Secteur 2 :

- Borrèze
- Cazoulès
- Orliaguet
- Peyrillac-et-Millac
- Salignac-Eyvigues
- Simeyrols

> Secteur 3 :

- Calviac-en-Périgord
- Carlux
- Carsac-Aillac
- Prats-de-Carlux
- Sainte-Mondane
- Saint-Julien-de-Lampon
- Veyrignac

Proposition de répartition des communes en 3 secteurs de travail



HORAIRES DES RÉUNIONS

Les réunions ont lieu en journée ! Nous vous proposons de les débiter à 9h30 le matin et à 14h l'après-midi.

Les réunions publiques auront lieu en fin de journée (horaire à définir, généralement 18h30).

Comme le préconisent les informations transmises par la Communauté de Communes du Pays de Fénélon, il vous est vivement recommandé de suivre au plus près ce dossier. Vous avez, à votre disposition, dans les locaux de la mairie : un registre permettant d'y porter vos doléances, une boîte à idées, affiches etc...

Des réunions publiques seront régulièrement organisées par secteur. Nadaillac fait partie du secteur 1 regroupant les communes d'Archignac, Jayac, Paulin, Saint Crépin et Carlucet et Saint Geniès.

Vous serez probablement amenés à rencontrer les collaborateurs du bureau d'études Kartheo en charge de l'élaboration du PLUi, ne soyez donc pas surpris de voir des femmes ou des hommes photographier, repérer, mesurer...

Toutes les informations vous seront transmises via le site internet de la commune, Intramuros et par voie d'affichage. Vous pouvez également consulter le site internet de la communauté de communes : www.paysdefenelon.fr

Jean-Claude VEYSSIERE

Aides à l'amélioration de l'habitat

ÉCOHA

UN PROGRAMME EN ÉCHO AUX BESOINS DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

Un accompagnement technique, financier et administratif gratuit et personnalisé :

Le prestataire de ce programme **SOLHA** Dordogne-Périgord est à votre disposition pour vous apporter toutes les informations sur les aides potentielles auxquelles vous pouvez prétendre. Avant de se lancer dans des travaux, il est recommandé de consulter les techniciens formés pour donner des conseils techniques, des informations générales sur les aides et vous accompagner dans le montage des dossiers de demande de subvention.

Quelques conseils savoir :

Contactez **SOLHA** avant d'engager des démarches

- ▶ rénover un logement de plus de 15 ans
- ▶ ne pas avoir commencé les travaux, ni signé de devis
- ▶ faire appel à des artisans (pose et fourniture des matériaux)

Des permanences sur rendez-vous proche de chez vous



Les Communautés de Communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède, Domme-Villefranche du Périgord et celle du Pays de Fénelon ont décidé de mettre en place, ensemble, un Programme d'aides financières pour la rénovation des logements privés sur les 62 communes du territoire.

Des aides financières multiples pour l'amélioration de l'habitat (ANAH, Département, Caisse de Retraite, Collectivités locales....)

De nombreux partenaires se sont mobilisés pour aider au mieux financièrement les propriétaires dans leur projet et répondre aux objectifs de cette opération d'amélioration de l'habitat qui sont multiples :

- ▶ améliorer la performance énergétique des logements
- ▶ adapter les logements pour les populations âgées et les personnes en situation de handicap
- ▶ lutter contre l'habitat dégradé

Ne passez pas à côté d'une subvention ou de conseils pour votre projet.

**CONTACTEZ LE 05 53 06 81 20 (MATIN)
OU ENVOYEZ UN MAIL À ECOHA@SOLHA.FR**



Des aides peuvent également être attribuées par le Conseil Départemental, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou sur les sites internet de la commune et du Conseil Départemental.

Nouvelles activités et services



O BOIS de TAF, est une petite entreprise d'artisanat d'art, créée le 1^{er} juillet 2020 et gérée par Laurent TAFALLA.

Créateur de lampes en bois, ces pièces sont réalisées à la main, en bois tourné, sculpté ou organique. Les essences de bois utilisées, sont exclusivement locales, chêne, charme, noyer, lierre... glanées ou récupérées dans les environs de NADAILLAC. Ces pièces sont toutes originales et uniques. Possibilité de réaliser une lampe à la demande en prenant rendez-vous au 06 70 59 21 51



BABYPEYCE COUTURE, entreprise de création couture créée le 20 juillet 2018 par Audrey Peycelon principalement dédiée à l'enfance mais pas que.

Audrey confectionne sur demande des sacs à dos, des couvertures, des pochons, des bavoirs mais aussi des pochettes, du zéro déchet comme par exemple des lingettes démaquillantes, de l'essuie-tout... Tous les tissus utilisés sont certifiés okeo tex. Toute création est personnalisable à souhait (choix des tissus, couleur, motif, calligraphie...)

Pour tout renseignement, possibilité de prendre contact au 06 45 30 39 28 ou via les réseaux sociaux.

Facebook : babypeyce couture

Instagram : babypeyce_couture

Ou par mail : babypeyce@gmail.com



PTI KAWA – Nicolas, installé à La Forêt, est artisan torréfacteur et travaille avec des producteurs du monde (Amérique du sud et centrale – Ethiopie – Inde – Indonésie etc...)

Cafés 100 % arabica - Issus du commerce durable

Café en grain ou moulu à la demande, mouture adaptée à votre cafetière.

Accessoires autour du café

Vente directe ou sur les marchés des environs



LE PANIER DE CHACHA



Tous les samedis matin vente, à la ferme, de légumes produits sur l'exploitation : pommes de terre – oignons – ail – poireaux – butternuts – citrouilles – potimarron – etc

Mas del Sartre – 24590 NADAILLAC



ATELIER DE POTERIES ARTISANALES



Amélie crée des objets en céramique utilitaires et/ou décoratifs



Boutique en ligne :

<https://www.etsy.com/shop/MesPapoteries>



O MARRONNIER



Depuis septembre 2019, le Relais de Nadaillac a été rebaptisé O Marronnier avec l'arrivée de Lydia.

Les activités de bar épicerie restaurant hôtel perdurent. Dans un contexte difficile, en raison de la crise sanitaire, les plats à emporter ont fait leur apparition.

Lydia propose aussi bien de la cuisine gourmande simple et authentique que des pizzas, des plats végétariens ou sans gluten.

Outre le poisson frais chaque semaine sur commande, l'épicerie vous propose fruits et légumes, produits locaux, produits laitiers, pains, charcuterie, viande, boissons, produits d'entretien, etc....

Pour tout renseignement, contacter Lydia au 05.53.51.09.14



Souhaitons à tous une belle réussite



CHARTRE de Bon Voisinage

Entre les Citoyens, les Elus et les Agriculteurs de la Dordogne

Depuis de nombreuses années, les exploitations agricoles voient leur nombre diminuer sur l'ensemble du territoire national.

Notre commune peut se réjouir de compter parmi sa population de nombreux agriculteurs. En effet, une dizaine d'exploitations est répartie sur l'ensemble du territoire dont les activités sont principalement liées à l'élevage.

En parallèle, notre campagne attire fort heureusement de nombreux citadins et permet ainsi d'éviter la désertification de nos villages.

Souvent, par méconnaissance des activités des uns et des autres, la cohabitation est difficile.

Aussi, à l'initiative de la Chambre d'Agriculture, une charte a été élaborée afin de prévenir les conflits entre particuliers et agriculteurs liés souvent au manque d'informations.

Cette charte a été établie en collaboration avec la FDSEA de Dordogne, les Jeunes Agriculteurs de Dordogne, le Conseil Départemental, la Coordination Rurale Mouvement Paysan de Dordogne, la MSA de Dordogne et Lot et Garonne, la Fédération des CUMA de Dordogne, les Entrepreneurs des Territoires de Dordogne, l'Union des Maires de Dordogne et l'Associations des Maires Ruraux.

Celle-ci retrace différents points liés à l'activité agricole, à savoir :

- L'activité agricole selon les saisons
- Le calendrier des travaux agricoles annuels
- Les traitements (modalités – conditions – périodes etc)
- Les odeurs
- Les bruits
- Les engagements des agriculteurs
- Les engagements de la commune
- Les engagements des citoyens

La commune de Nadaillac s'est engagée avec les signataires de cette charte, disponible en mairie ou sur le site de la Chambre d'Agriculture <https://dordogne.chambre-agriculture.fr>

L'avant-propos de cette charte vous est proposé sur la page suivante.



Le département de la Dordogne se caractérise par la diversité de son territoire et de ses activités. Dans ce territoire à la fois urbain et rural, l'activité agricole représente un poids économique et culturel important notamment par l'espace qu'elle occupe et par le nombre d'emplois directs et indirects qu'elle génère.



304 686 ha de SAU
8 700 exploitations
20 590 emplois
CA : 727 millions €

Depuis toujours, l'agriculture a dû s'adapter pour répondre aux besoins alimentaires des populations. D'abord avec des outils rudimentaires et aujourd'hui ultra performants, elle a façonné nos paysages par le développement des productions végétales et animales. La connaissance et la maîtrise du cycle de l'eau a permis de développer la production, permettant ainsi de garantir notre souveraineté alimentaire. Chaque jour, l'agriculteur travaille selon des cycles de reproduction bien précis, valorise le sol et les ressources pour produire des aliments de qualité. Son travail est conditionné par les saisons et le climat.

Si l'agriculture a évolué le métier d'agriculteur également, il ne se limite plus à l'acte de produire mais participe activement à la vie de son territoire (création d'emploi, engagement dans les municipalités) et de son environnement. Ses prairies permettent de capter le carbone et ses productions contribuent à la sauvegarde de la biodiversité (jachères, inter-cultures, zones refuges). Son exploitation permet de produire des énergies vertes (méthanisation et biocarburant). Il travaille quotidiennement à améliorer ses techniques de production afin de réussir la transition écologique nécessaire pour limiter son impact environnemental. Pour des raisons sanitaires et économiques, les filières se sont spécialisées, notamment l'élevage. C'est un moyen de sécuriser un revenu. De plus, ces multiples productions confèrent au Périgord cette identité gastronomique unique qui, chaque année, attire des touristes du monde entier.

La campagne séduit chaque année de nouveaux habitants qui sont à la recherche de tranquillité, d'espace, d'un cadre et d'une meilleure qualité de vie. Mais habiter dans un milieu rural suppose la compréhension des rythmes, des activités et des contraintes agricoles : élevage, épandage des fumiers et lisiers, semis, déplacement des machines et camions, récoltes... Elle est un espace à vivre pour tous, où chacun doit pouvoir trouver sa place.



Etat civil

NAISSANCES

2019

26/03 Mila Magne
05/04 Enzo Goncalves
14/06 Louise Taffala
26/09 Lila Poumeau

2020

19/08 Martin Rhodde



MARIAGES

2019

01/06 Pierre Veysset et
Marie-Pierre Guillard

22/06 Grégory ONATE et
Tatiana Holle

2020

18/01 Yann Delbos et
Anne Bru



DECES

2019

Roland Guermont
Henri Segurel
Fernand Delpit
André Cueille
Georges Chapelle
Mme Bouquié Montgalvie
André Perrier
Yvonne Chapelle
Annick Salvetat (décédée en2018)

2020

Maurice Bouquié
Yann Delbos
Léo Faurel
Euranie Laval
Lucienne Daney de Marcillac
Mme Cheyroux
Mme Jacquet
Jeanne Marie Chapelle
Francine Verdoux



Finances

Compte administratif 2019

Budget principal

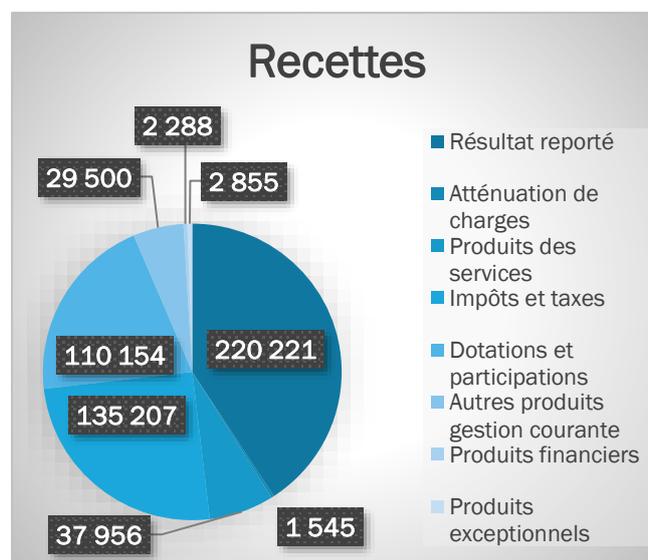
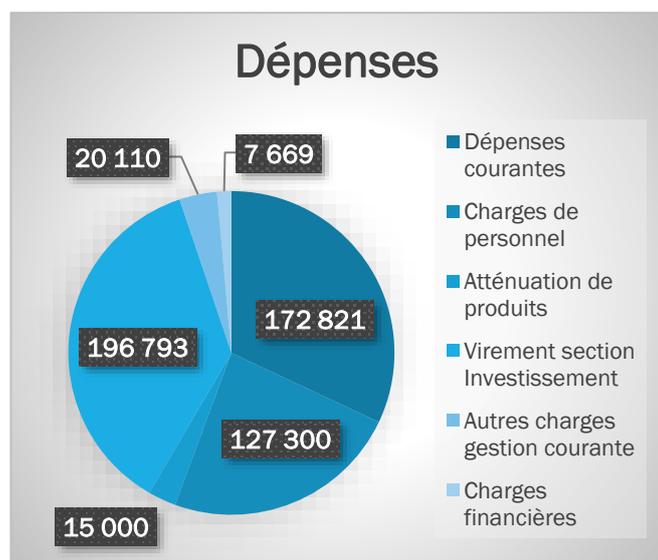
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	239 477.92	210 792.37
Recettes	459 698.63	111 396.40

Budget annexe assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 669.75	15 780.14
Recettes	18 027.51	15 945.78

Budget primitif 2020

	Fonctionnement (voir répartition sur graphique)	Investissement
Dépenses et recettes	539 725	348 134



Budget annexe assainissement

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes	18 564	29 319

Aménagement et Environnement

URBANISME

Nous rappelons à l'ensemble de nos administrés qu'il est obligatoire de déposer une déclaration préalable ou permis de construire lorsque l'on réalise des travaux sur des bâtiments existants (exemple : construction ou extension, remplacement de menuiseries, création d'ouverture, réfection de toiture, piscine etc...) et ceci avec encore plus d'exigence quand il s'agit de bâtiments situés dans le périmètre de protection de l'architecture et du patrimoine. Cette zone concerne l'ensemble du bourg et plus ; lors de votre demande d'autorisation en mairie, vous pourrez consulter le plan sur lequel l'architecte des bâtiments de France intervient.

Merci pour votre civisme.

L'urbanisme en 2019 et 2020 :

- 19 Déclarations préalables (anciennes déclarations de travaux)
- 52 Certificats d'urbanisme A et B
- 17 Permis de construire



ELAGAGE DES ARBRES AUX ABORDS DES LIGNES ELECTRIQUES

En règle générale l'élagage est à la charge d'ENEDIS (ex-ERDF) qui en informe le propriétaire au préalable.

Dans les autres cas, le propriétaire doit procéder à l'élagage :

- Si la plantation a été faite après la création de la ligne électrique
- Si la distance entre la ligne située en domaine public et l'arbre planté en domaine privé n'est pas respectée (voir règles et distances sur www.enedis.fr)



LE DEFRIQUEMENT

Est un défrichage toute opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière.

Tout défrichage doit faire l'objet d'une autorisation préalable auprès de la D.D.T. - Cité administrative – PERIGUEUX – www.dordogne.gouv.fr.

DIVAGATION DES ANIMAUX

La commune de Nadaillac est de plus en plus confrontée au problème des chiens et chats errants, en particulier dans le centre bourg et les hameaux. Outre les dégâts qu'ils peuvent causer sur le domaine public en particulier dans les parterres de fleurs, ils peuvent également être à l'origine d'accidents ou d'agressions dont les propriétaires seraient tenus responsables.

Il est rappelé l'arrêté municipal du 20 juillet 2020 stipulant que la divagation des chiens et des chats est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le R.P.I Gignac / Nadaillac / Estivals

Les maternelle et cours préparatoire à Gignac

A l'école de Gignac, deux nouvelles enseignantes sont arrivées : Madame Ophélie Pinchault, directrice de l'école, prend en charge la classe de PS – GS (16 élèves) et Madame Sandrine Merzlic enseigne dans la classe de MS – CP (16 élèves).



- 9 élèves en petite section
 - 8 élèves en moyenne section
 - 7 élèves en grande section
 - 8 élèves en cours préparatoire
- Soit 32 élèves.



Les cours élémentaires et les cours moyens à Nadaillac

Pour l'année 2020 – 2021, notre RPI compte 69 élèves. Trois nouvelles enseignantes ont été nommées. A l'école de Nadaillac, nous accueillons Mme Nathalie Devaux : elle prend en charge la classe de CE1-CE2 (15 élèves). Mme Laëtitia Gossoin, directrice de l'école, enseigne dans la classe de CM1-CM2 (22 élèves).

Comme chaque année, l'école de Nadaillac a participé au salon du livre des « Lecteurs en herbe ». Même si la séance de dédicaces prévue à Nadaillac n'a pas pu avoir lieu à cause des conditions sanitaires, les auteurs ont été accueillis dans les classes.



Les CE1-CE2 ont ainsi rencontré Régis Lejonc, un illustrateur. Après une discussion autour de son métier et de ses albums, il a fait une magnifique illustration dans laquelle chaque élève de la classe a été représenté par l'être vivant de son choix.

Quant à eux, les CM1-CM2 ont échangé avec l'auteure Marion Achard. Suite à la discussion, les élèves ont participé à un jeu d'écrire mené par l'auteur



En mars 2020, les élèves de l'école de Nadaillac ont visité la grotte de Lascaux. Après une visite guidée de la reconstitution de la grotte, ils ont pu déambuler dans un espace interactif avec des tablettes numériques pour redécouvrir de plus près les dessins préhistoriques. Cette découverte a clôturé un travail sur la Préhistoire.

Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser de sorties de fin d'année, ni le traditionnel spectacle du mois de juin.

La préhistoire d'après notre visite de la grotte de Lascaux

Texte écrit par la classe de CE1-CM2

Les hommes préhistoriques vivaient près des rivières, dans des abris mais pas dans des grottes. Ils étaient regroupés en tribus d'environ 40 à 70 personnes.

Les animaux les plus chassés étaient les bisons et les rennes.

Le paysage était différent d'aujourd'hui : il y avait des steppes (pas de forêt) et il faisait plus froid.

Les peintures : (art pariétal)

Dans la grotte de Lascaux, il y a surtout des chevaux, des aurochs et des cerfs. On a vu quand même un ours et des bisons. Il y a environ 2000 peintures, dont 1100 sont autour d'un puits de 7m de profondeur (l'abside). Il y a aussi des signes peints sur les parois mais on ne sait pas ce qu'ils veulent dire. La première peinture de la grotte est une licorne (avec deux cornes !) (animal imaginaire).

Pour peindre, les hommes préhistoriques pouvaient souffler la peinture, tapoter, dessiner avec le doigt, graver avec le silex, utiliser des pinceaux ou des crayons, cracher la peinture.

Les couleurs utilisées étaient jaune, rouge (des ocres) et noir (du manganèse).

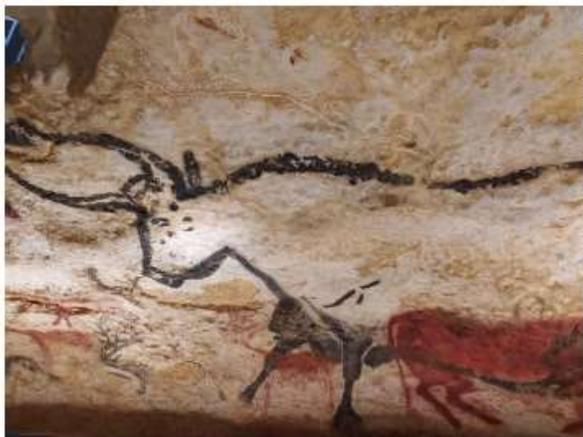
Pour peindre en hauteur, ils ont inventé les échelles et les échafaudages.

Ils s'éclairaient avec une lampe à graisse.

La découverte de Lascaux :

Une tempête a déraciné un arbre et l'entrée de la grotte s'est ré-ouverte. Un chien nommé Robot a poursuivi un lapin jusque dans le trou. Les 4 hommes sont descendus et ils ont découvert les peintures.

La première peinture découverte par Marcel a été appelée la vache de la découverte : c'est une vache rouge avec une tête noire.



1- un auroch

2- un cheval



3- la vache de la découverte

4- un cerf



GARDERIE ECOLE



La garderie ouvre ses portes le matin à 7 heures 30 – Christine assure l'accueil des enfants

Le soir ce service est assuré jusqu'à 19 heures par Laëticia

(Renseignements inscriptions auprès de la mairie)



NOTRE CANTINE

Sylvie élabore les menus et assure la préparation d'une quarantaine de repas au quotidien

pour accueillir les enfants entre 11h45 et 13h30.

Sylvie est aidée par Christine pour le service.



ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT SCOLAIRE

Bruno accompagne les enfants dans le bus le matin et

Christine assure le service du soir.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscriptions et horaires, consulter le site internet ou contacter la mairie.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Nicole WITTOUCK



Assistante maternelle agréée pour deux Enfants et un enfant en périscolaire.

Nicole accueille les enfants dans une maison individuelle située dans le bourg de Nadaillac

Contact : 06 83 41 28 48

Pauline BERTAINA



Assistante maternelle agréée pour trois enfants dont un de plus de 18 mois

Pauline accueille les enfants dans une maison individuelle située à Rouvès.

Contact : 06 83 70 22 39

Nos couturières

Devant la contamination grandissante du COVID 19, les services de l'Etat préconisaient le port du masque puis le rendaient obligatoire dans les lieux clos. Les masques manquants et la priorité étant donnée aux personnels soignants, un appel au bénévolat fut lancé pour la confection de masques en tissus.

Une formidable chaîne de solidarité se mettait aussitôt en place à Nadaillac : Michelle Vieillefosse, Eva Servantie, Joëlle Richard, Nathalie Queyriaux, Chantal Van Driessche, Rosa De Climmer, Arlette Salvetat, Yvette Gradès, Henriette Delpy, Hortense Delpy, Yvette Rolland, Lauriane Vannier, Bernadette Monteil mirent leurs compétences, leur temps, leurs astuces, leurs tissus, fils et aiguilles au service des habitants de Nadaillac pour confectionner pas moins 350 masques distribués dans chaque foyer puis à nouveau environ 350 masques avec les matières fournies par le Conseil Départemental.



A toutes, et au nom de tous, nous ne pouvons que leur adresser nos remerciements les plus sincères et nos félicitations pour le travail accompli en un temps record.

Un bel élan de solidarité sur notre commune en cette période difficile.



Michèle



Eva



Hortense



Bernadette



Yvette



Arlette



Henriette



Chantal



Nathalie



Joëlle



Rosa

Les Associations

POUR MIEUX VIVRE, POUR
MIEUX ETRE



L'association « Le Chemin vers Soi » et
Nadine VEYSSET FARGUES,

vous proposent des séances collectives de
sophrologie

Le mercredi à 18h30 à Nadaillac
Le jeudi à 18h30 en « Visio »

Vous apprendrez à vous détendre, à relativiser, à
avoir un regard plus positif sur l'existence....

Séance de découverte offerte.

Renseignements auprès de Nadine VEYSSET
FARGUES Tél : 06 81 18 55 88
(Pendant le confinement seules les séances à
distance sont maintenues)

" Les Joyeuses Cuisinières "

Association Loi1901

Vous invitent à participer à leurs Ateliers
Culinaires dans la joie et la bonne humeur.

Renseignements Mme WOERLY
- Tel 06 33 65 30 60



Nadaillac Fitness Saison 2020-2021



Lundi
18h30 - 19h30 Zumba
19h30 - 20h30 Pilates
20h30 - 21h30 Body fitness
21h30 - 22h30 Steps

Mardi

10h00 - 11h00 Gym douce ou pilates

Mercredi

10h00 - 10h45 Zumba kids - 3/6 ans
10h45 - 11h30 Zumba kids - 7/11 ans

Jeudi

10h00 - 11h00 Gym ou zumba gold



COMITE DES FETES

Président : Philippe PERRIN
Vice-Présidente : Anne DELBOS BRU
Trésorier : Michel RHODDE
Vice-Trésorier : Didier PINTON
Secrétaire : Isabelle LASCAUX
Vice Secrétaire : Elodie DUBERNARD

En raison de la crise sanitaire que nous vivons, le calendrier des manifestations du Comité des Fêtes de Nadaillac a été suspendu depuis fin 2019.

Nous espérons que l'année 2021 nous ouvre les perspectives de prochaines manifestations.

Nous sommes certains que vous serez au rendez-vous.

En attendant des jours festifs, prenez soin de vous.

L'ensemble du comité des fêtes vous dit à très vite !

Mémoires et Patrimoine du Salignacois à Nadaillac

Au printemps 2019, une dizaine de bénévoles de M.P.S. et de Nadaillac se sont retrouvés de nouveau sur le site de la Fontaine de la Belle.

Cinq journées de travaux dans une ambiance toujours aussi amicale ont permis, outre le nettoyage des bassins, la construction du muret autour du lavoir et de l'escalier descendant dans la fosse, les matériaux étant fournis par la mairie ; le nivellement du sol a été réalisé grâce à l'aide outillée de Jean-Pierre Lagarde. Un grand merci à Georges Delpech pour sa participation active, expérimentée et toujours instructive.

Les travaux d'étanchéité du lavoir, retardés par la Covid, doivent être faits par Nicolas Delpech en même temps qu'un autre de ses chantiers à proximité, ce qui permettrait de réduire le coût du transport du béton.

Un autre projet de M.P.S sur le bourg de Nadaillac, particulièrement riche en petit patrimoine, a débuté en septembre : un parcours initiatique, avec des panneaux explicatifs aux endroits remarquables, qui, de ruelle en ruelle conduirait à la Fontaine de la Belle.

Hélas, les premiers repérages à partir du circuit de visite déjà existant ont été interrompus par le deuxième confinement ! Ils reprendront lorsque les attestations de déplacements dérogatoires n'auront plus cours...

Tout document (écrits, cartes postales, photos des rues ou monuments, commerces, ateliers, cérémonies, fêtes, foires...) serait bienvenu.



Contacts

Claude Latour –
président (0553288648)

Martine Cessac –
représentante locale de
M.P.S. (0553510423)

* N'hésitez pas à
consulter les photos sur
le site
<https://www.memoireetpatrimoine.fr/>



L'APE – Association des Parents d'Elèves des écoles de Gignac et Nadaillac

Bureau

Présidente : Fleur Dupeyrou
Vice-Président : Yan Ourcival
Vice-Présidente : Pauline Charmes
Trésorière : Stéphanie Tronche
Vice-Trésorière : Sophie Delmon
Secrétaire : Laure Oubreyrie
Vice-Secrétaire : Maud Jouandon

Nous souhaitons la bienvenue à Maud, Laure et Pauline et les remercions d'avoir bien voulu prendre part à l'APE.

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années.

Les membres du nouveau Bureau tiennent à remercier chaleureusement l'équipe sortante, pour le remarquable travail effectué durant ces dernières années.



Carnaval



Noël

Dates des manifestations faites et à venir

Cette année est encore malheureusement entachée par la crise sanitaire, nous ferons au mieux pour organiser des manifestations au fur et à mesure de ce qui sera autorisé. Nous pouvons déjà partager ces événements :

- Une vente de chocolats de Noël distribués durant le mois de décembre 2020.
- Une séance de cinéma pour Noël, chaque école dans sa salle des fêtes, la date restant à déterminer.
- Une vente de brioches à Pâques, la date restant à confirmer.
- Fête des écoles : le samedi 26 juin 2021, la date et le lieu étant encore incertains.

Ces manifestations se font en lien avec des activités proposées lors du périscolaire pour les décorations, confections de fèves et de couronnes, réalisations de gâteaux...

D'autres manifestations dont les dates ne sont pas encore déterminées vous seront proposées au cours de l'année et en fonction de l'évolution des restrictions sanitaires actuelles.

Nous vous rappelons que l'APE est une association dont l'objet est de récolter des fonds destinés à participer à la vie de nos d'écoles et au bien être de nos enfants (sortie et voyages, achats de livres et de jeux, spectacles...). Elle constitue par ailleurs, un parfait vecteur d'intégration pour les parents, nouveaux arrivants dans nos communes, et permet de créer des moments d'échanges et de partage entre les parents et les enfants, lors de rendez-vous conviviaux.

L'APE EST EN DANGER, sans nouveaux parents pour apporter de nouvelles idées, de la disponibilité lors des événements mais surtout en amont lors de réunions d'organisation et de réflexion.

Le bureau peut survivre avec peu de membres mais ce sera au détriment des manifestations proposées.

Ce qui est agréable à 15 est épuisant à 6 ! Pour que l'APE perdure pour VOS enfants, nous avons besoin de VOUS !

Il est rappelé que l'ensemble des parents d'élèves sont membres de droit de l'APE. De ce fait, les réunions sont ouvertes à toutes et à tous ; des convocations circuleront dans les cahiers des enfants. L'organisation des manifestations n'est possible qu'avec l'aide de TOUS, nous comptons sur vous !

Pour tous renseignements, idées, ou autres sujets, vous pouvez contacter les membres du bureau par mail à l'adresse suivante : apegignacnadaillac@hotmail.fr ou sur notre page Facebook **APE-Gignac/Nadaillac/Estivals**.

Bien Vivre à Nadaillac

Bien Vivre à Nadaillac (B.V.N.) a vu le jour en janvier 2017, sous l'impulsion d'un petit groupe de personnes qui y pensaient depuis quelques années déjà. L'association, qui adhère à Générations mouvement – Fédération de la Dordogne, a pour dessein de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres, en proposant diverses activités de loisirs, manifestations culturelles ou autres, sorties, voire voyages. Elle est ouverte aux personnes de Nadaillac de 60 ans (et plus) et à leur conjoint, quel que soit son âge ; les personnes extérieures à la commune sont acceptées moyennant une cotisation majorée.

En 2019, les 70 adhérents de B.V.N. avaient pu se retrouver lors de nombreuses manifestations. Rappelons

* la veillée occitane animée par la chorale de l'ASCO (Atelier Sarladais de Culture Occitane), dirigée par Daniel Chavaroché, et l'Apér'Occitan venu en voisin de Ladornac

* la pièce « Si tu me quittes, je me casse » au Café-théâtre de Rocamadour

* la visite commentée de Cahors suivie de la croisière-repas sur le Lot

* la journée à Saint-Emilion avec la découverte de ses monuments souterrains et de ses vignobles après l'arrêt dans une cave typique

* l'après-midi à Terrasson pour mieux connaître la ville ancienne et, bien sûr, le traditionnel repas de Noël !

Ils avaient aussi participé à la vie de la commune en se joignant au Carnaval des enfants de l'école, à l'opération Tulipes contre le cancer, à la marche vers la Pierre des 3 Evêques ou à la Ronde des villages.

Mais si l'année avait bien commencé par un déjeuner-spectacle mémorable au music-hall l'Ange bleu et la participation au Carnaval des enfants, le calendrier 2020, pourtant bien fourni en sorties, interrompu dès le mois de février par la Covid n'a pu hélas reprendre. Cependant B.V.N. ne renonce pas et prépare 2021 dans l'espoir tenace de pouvoir très vite reprendre ses activités.



LE BUREAU

Président : Henri Coudert
Vice-présidente : Eliette Veyssière
Trésorière : Laurence Ploton
Trésorier-adjoint : Paul Leygonie
Secrétaire : Martine Cessac
Secrétaire-adjointe : Joëlle Richard



Le mot du Président

A l'heure où sont écrites ces quelques lignes, l'incertitude sur l'évolution de la pandémie et ses conséquences sur la vie associative est toujours présente. Souhaitons que l'année 2020 ne soit qu'un mauvais souvenir. Nous nous devons de penser à des jours meilleurs.

Ainsi, les membres du bureau de B.V.N. : Eliette Veyssière, Martine Cessac, Joëlle Richard, Laurence Ploton, Jean-Claude Leygonie se joignent à moi pour souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, à vos familles, à vos proches, une année 2021 conforme à vos espoirs.

Nous formulons le vœu de vous retrouver au sein de notre association pour partager des moments agréables et festifs : Bien Vivre à Nadaillac, quoi !!! Nous comptons sur vous, rejoignez-nous.

*A très bientôt,
Henri Coudert*



Cahors



Cahors



Saint Emilion



Terrasson Lavilledieu



Cahors

Société de chasse

Nous voici en 2021 : que nous réserve cette nouvelle année avec ce COVID 19 qui nous impose beaucoup de prudence pour préserver la santé de notre société, privée de certaines libertés et cela pour combien de temps ?? Nous nous devons de respecter les règles imposées.



Plus de réunions, d'attroupements, de repas, de convivialité et plus de recettes pour nos associations.

Espérons que nous allons vite avoir une vie moins contraignante et que nous pourrons tous se retrouver autour d'un sanglier à la broche ou d'un civet de chevreuil.

La société de chasse est en convention avec les chasseurs des Chaulats et Guy Rhodde (La Raymondie) et en entente avec l'association de Vincent Vergne (Souzet) ce qui permet aux sociétaires de chasser sur un plus grand territoire avec moins de contraintes.

Pour la saison 2020/2021, il a été attribué à la convention :

- 35 chevreuils
- 25 sangliers
- 3 cervidés

Il nous reste à concrétiser

Le petit gibier est en chute libre, pas beaucoup de lapins, plus de perdrix, quelques lièvres mais la sauvagine en augmentation : renards – fouines – martres etc...



Pour la bécasse, la saison 2019/2020 a été très bonne, cette année s'annonce moins giboyeuse.

Les paloumayres sont interdits de tir en plein passage des colombes.

Les chasseurs remercient la municipalité pour la mise à disposition de la salle des associations, ce qui leur permet de se retrouver les matins de chasse à l'abri lors des journées maussades.

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés : des passionnés de chasse qui ont œuvré au sein de la société.

En ce début d'année 2021, la société de chasse souhaite à tous une très bonne année.

SOYEZ PRUDENTS ET PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES

Le Président
Bernard GLAUDON



SERVICES COMMUNAUX

SECRETARIAT DE MAIRIE :

- Le secrétariat de mairie est ouvert à la population :
- ✓ Le lundi de 9 heures à 12 heures
 - ✓ Le mercredi de 14 heures à 18 heures
 - ✓ Le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures



☎ : 05 53 51 01 45

📠 : 05 53 51 53 31

@ : mairie.nadaillac@wanadoo.fr



BIBLIOTHEQUE SALLE MULTIMEDIAS

Ouverte les lundi / mardi
jeudi et vendredi matin
De 9 h à 12 h
Le mercredi matin
De 10 h à 12 h
Le jeudi après midi
de 14h30 à 17h



AGENCE POSTALE COMMUNALE

TEL : 05 53 51 09 00

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI / MARDI = 9 H – 12 H

MERCREDI = 10 H – 12 H

JEUDI / VENDREDI = 9 H – 12 H



Numéros utiles :

SAMU : 15

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

ALLO MALTRAITANCE EN DORDOGNE : 05 53 53 39 77

CENTRE ANTI POISON : 05 56 96 40 80

SOS VIOLENCES CONJUGALES : 3919

Intramuros

Soucieux d'informer le plus largement et le plus rapidement possible ses concitoyens, le conseil municipal a décidé de se doter d'un nouvel outil de communication. Intramuros est une application à télécharger sur les téléphones portables contenant des informations sur les commerces et artisans, les associations, les services, l'école, les sites à découvrir mais surtout un outil qui nous permet de vous informer en temps réel (alertes météo – évènements associatifs – nouveaux services ou commerces – etc). Cette application est totalement gratuite. N'hésitez plus, déjà plus de 180 abonnés. Merci à vous

IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android) | Apple Store (iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Téléchargement gratuit

Google Play | App Store

Ne pas jeter sur la voie publique

Informations diverses

RECENSEMENT OBLIGATOIRE A L'AGE DE 16 ANS

CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE LIMOGES
88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement :

05 55 12 69 92

du lundi au jeudi de :
08h30 à 11h45 / 13h30 à 16h00
le vendredi de :

08h30 à 11h45 / 13h30 à 15h30

csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet :

<http://www.mon-service-public.fr> en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



LISTE ELECTORALE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la date limite de dépôt d'une demande d'inscription sur la liste électorale a été supprimée ; **il est possible dorénavant de s'inscrire toute l'année.**

Il subsiste néanmoins une date limite avant chaque scrutin.

Le prochain scrutin concernera les élections départementales et régionales en mars 2021 (sous réserve d'un éventuel report en raison de la crise sanitaire).

S'adresser en mairie pour tout renseignement.



Prévention des incendies de forêt

SYNTHESE DE L'ARRETE PREFECTORAL N°24-2017-04-05-001

	DU 1^{ER} MARS AU 30 SEPTEMBRE	
	<i>Tout brûlage est interdit</i>	
	Du 1^{er} Octobre à fin février	
	<i>Brûlage de déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage</i>	<i>Brûlage de déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)</i>
<i>Terrain situé dans une commune urbaine (1)</i>	<i>Soumis à Déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)</i>	<i>interdit</i>
<i>Terrain situé dans une commune rurale (2)</i>	<i>Soumis à déclaration (4) (règles de sécurité, voir ci-dessous)</i>	
<i>Professionnel (3)</i>	<i>Interdit</i>	

(1) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune urbaine (communes absentes de la liste des communes rurales – liste en mairie)

(2) Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale (voir liste des communes rurales en mairie)

(3) Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives

(4) Le modèle de déclaration à remplir est annexé à l'arrêté préfectoral (voir en mairie)

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- Les brûlages ne peuvent être pratiqués **que pendant la période du 1^{er} octobre au dernier jour de février et entre 10h et 16h**

- Les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**

- Les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5m/s ou 20km/h)

- **Le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- Avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres.

- Pour les parcelles d'une surface supérieure à 5ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5ha maximum séparés de bandes de terres nues d'au moins 10 m de large.

- Mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer. Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune.



Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Du Pays de Fénelon



Maison de services
au public
24370 CARLUX
05 53 30 45 51



1 place de la Mairie
24290 SALIGNAC
05 53 31 23 06

AIDE ET SERVICE A LA PERSONNE

TOUT PUBLIC

PORTAGE DE REPAS



Vos besoins : entretien de la maison, entretien du linge, aide à la préparation des repas à domicile, aide aux courses, aide à la mobilité, aide à la prise des repas, aide à la toilette, aide au lever et au coucher, aide à la sortie d'hospitalisation, accompagnement (médecin, promenade...), garde d'enfant à domicile et accompagnement, garde malade à l'exclusion des soins, aide administrative, autres...

Le service s'adresse d'une part, aux personnes en perte d'autonomie et d'autre part, aux personnes souhaitant simplement se libérer de certaines tâches.

Nous nous déplaçons à votre domicile pour étudier avec vous la prestation la mieux adaptée à votre situation.

Le service de portage de repas s'adresse à toute personne qui souhaite bénéficier d'un repas livré à domicile.

Le repas est composé d'un potage, d'un hors d'œuvre, d'un plat principal (viande et légumes et/ou féculents), d'un fromage, d'un dessert et d'un morceau de pain.

Les repas sont livrés en liaison froide, en matinée. Ils sont conditionnés en barquette filmée et le réchauffage des plats peut se faire de manière traditionnelle (casserole, poêle, plat à four...) ou au four micro-ondes.

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %. Une attestation fiscale est délivrée chaque année.



Vous souhaitez solliciter les services d'une assistante sociale

**Contactez le Centre Médico Social – 15 place du Foirail – 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05 53 02 06 49**

 **PRÉFET DE LA DORDOGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID 19
#CONFINEMENT

Violences intra-familiales
Des lignes d'écoute en #Dordogne

NUMERO D'APPEL NATIONAL ANONYME ET GRATUIT 3919	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES 05 53 35 90 90	
FRANCE VICTIMES DORDOGNE 05 53 06 11 73	L'ÎLOT FEMMES 05 53 09 09 49	PLANNING FAMILIAL 0 800 08 11 11

EN CAS D'URGENCE : 17 ou 114 (alerte SMS)

Proches et voisins : ces numéros sont également pour vous.
Soyez vigilants et solidaires



Le mot des gendarmes

Sachez que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance, donc :

- Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments.
- Fermer à clé les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile même pour temps limité.
- Ne pas communiquer d'informations personnelles sur les réseaux sociaux (lieux de vacances...)
- Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.
- Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.
- Déposer les objets de valeurs en lieu sûr (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier)
- Protéger votre habitation (clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéosurveillance...).

Pour les commerces, les dispositifs suivants sont préconisés pour renforcer la sécurité et éviter ou ralentir l'intrusion.

- protections mécaniques de type rideau métallique
- pose de vitrages résistants aux chocs importants
- installation de caméras et ou protections électroniques « détection intrusions » avec éclairage
- clôturer si les lieux sont isolés

Signaler à la Gendarmerie tout comportement suspect ou comportement ambigu « démarchages de faux artisans, faux sourds et muets, faux agents EDF ou administratifs »

Noter ou prendre en photo les plaques d'immatriculation.

LE SAVIEZ VOUS

-OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES – Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir le formulaire en ligne <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, auprès de votre brigade de gendarmerie.

-POUR LES COMMERÇANTS : une demande auprès du correspondant sûreté de la brigade de Sarlat peut être effectuée via notre adresse mail pour organiser une rencontre sur site, afin de vous conseiller.

C'est par l'échange régulier d'informations que nous parviendrons, gendarmes et population, à lutter efficacement contre la délinquance.

La communauté de brigades de SARLAT–LA–CANEDA, c'est :

la brigade de SARLAT LA CANEDA - **05-53-31-71-10**
ouverte tous les jours de l'année de 08 à 12 heures et de 14 à 19 heures
Dimanche et jours fériés de 09 à 12 heures et de 15 à 18 heures.
cob.sarlat-la-caneda@gendarmerie.interieur.gouv.fr

La brigade de SALIGNAC-EYVIGUES - **05.53.28.66.85**
ouverture : le mercredi et le samedi de 14 à 18 heures

La brigade de CARLUX - **05.53.28.66.80**
ouverture : le mardi de 14 à 18 heures et le samedi de 08 à 12 heures

En cas d'urgence composer le 17 pour entrer en communication avec un opérateur de la Gendarmerie.

+ Toutes les barquettes



+ Tous les sacs et sachets



+ Tous les pots et boîtes



+ Tous les films



RAPPEL
TOUS VOS
EMBALLAGES
SE TRIENT

C'est un emballage ? Dans le bac de tri.
C'est un objet ? Dans le bac des ordures ménagères.
*Attention l'emballage ≠ l'objet : l'emballage est acheté pour son contenu.
(un gobelet plastique se jete avec les ordures ménagères)*

**Séparez tous vos papiers
dits d'écriture
pour conserver leur qualité**

**+ Les pub, journaux,
magazines, catalogues**



**+ Les courriers, cahiers,
livres, enveloppes**



**La prochaine fois,
avant de jeter
donnez, vendez
entre voisins...**



Petites Annonces
GRATUITES
100% VOISINS



Un nouveau service territorial d'échange et de don d'objets entre voisins !

Le site web collaboratif qui vous permet de donner ou vendre des produits
plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité.

www.troc-sirtom-brive.fr



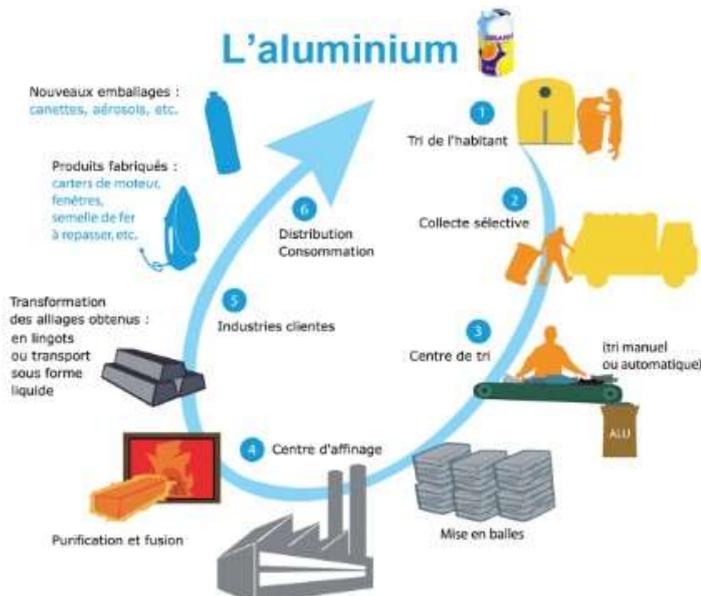
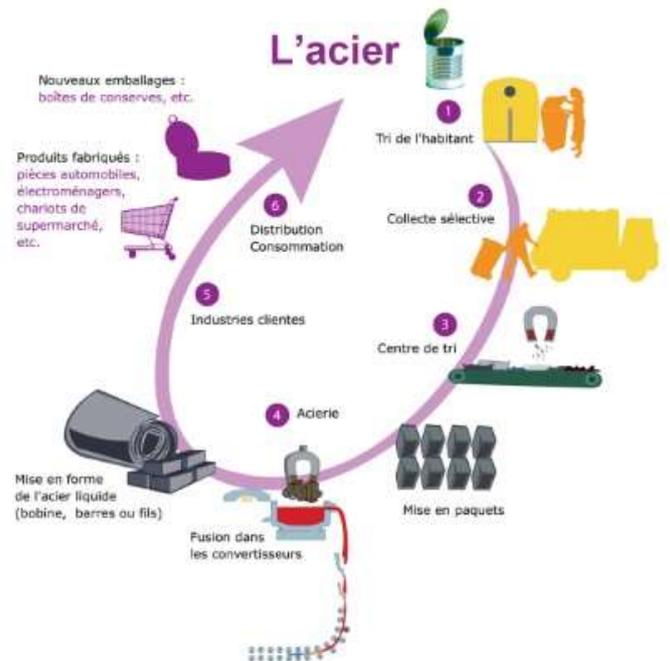
**À JETER ?
À RECYCLER ?**
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI



Plus d'informations sur
www.sirtom-region-brive.net

N°Vert 0800 204 054

LE RECYCLAGE EST UNE RÉALITÉ. QUE DEVIENNENT VOS EMBALLAGES TRIÉS ?



Retrouvez les vidéos «#suivez-moi» de la chaîne du tri et du recyclage en conditions réelles sur

www.sirtom-region-brive.net



Mon Calendrier de collecte



Janvier 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
53					1	2	3	5	1	2	3	4	5	6	7	9	1	2	3	4	5	6	7
1	4	5	6	7	8	9	10	6	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14
2	11	12	13	14	15	16	17	7	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21
3	18	19	20	21	22	23	24	8	22	23	24	25	26	27	28	12	22	23	24	25	26	27	28
4	25	26	27	28	29	30	31	9								13	29	30	31				

Fevrier 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7	9	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14	10	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21	11	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28	12	22	23	24	25	26	27	28
								13	29	30	31				

Mars 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7	13	1	2	3	4	5	6	7
	8	9	10	11	12	13	14	14	8	9	10	11	12	13	14
	15	16	17	18	19	20	21	15	15	16	17	18	19	20	21
	22	23	24	25	26	27	28	16	22	23	24	25	26	27	28
								17	29	30	31				

Avril 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								13	1	2	3	4	5	6	7
								14	5	6	7	8	9	10	11
								15	12	13	14	15	16	17	18
								16	19	20	21	22	23	24	25
								17	26	27	28	29	30		

Mai 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
17								22	1	2	3	4	5	6	26	1	2	3	4	5	6	7	8
18	3	4	5	6	7	8	9	23	7	8	9	10	11	12	27	5	6	7	8	9	10	11	
19	10	11	12	13	14	15	16	24	14	15	16	17	18	19	28	12	13	14	15	16	17	18	
20	17	18	19	20	21	22	23	25	21	22	23	24	25	26	29	19	20	21	22	23	24	25	
21	24	25	26	27	28	29	30	26	28	29	30				30	26	27	28	29	30	31		
22	31							27							31								

Jun 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	26	1	2	3	4	5	6	7	
	7	8	9	10	11	12	13	27	5	6	7	8	9	10	
	14	15	16	17	18	19	20	28	12	13	14	15	16	17	
	21	22	23	24	25	26	27	29	19	20	21	22	23	24	
	28	29	30					30	26	27	28	29	30	31	

Juillet 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7	30	1	2	3	4	5	6	
	5	6	7	8	9	10	11	31	2	3	4	5	6	7	
	12	13	14	15	16	17	18	32	9	10	11	12	13	14	
	19	20	21	22	23	24	25	33	16	17	18	19	20	21	
	26	27	28	29	30	31		34	23	24	25	26	27	28	
								35	30	31					

Aout 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								30	1	2	3	4	5	6	
								31	2	3	4	5	6	7	
								32	9	10	11	12	13	14	
								33	16	17	18	19	20	21	
								34	23	24	25	26	27	28	
								35	30	31					

Septembre 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35								39	1	2	3	4	5	6	7	48	1	2	3	4	5	6	7
36	6	7	8	9	10	11	12	40	4	5	6	7	8	9	49	6	7	8	9	10	11	12	
37	13	14	15	16	17	18	19	41	11	12	13	14	15	16	50	13	14	15	16	17	18	19	
38	20	21	22	23	24	25	26	42	18	19	20	21	22	23	51	20	21	22	23	24	25	26	
39	27	28	29	30				43	25	26	27	28	29	30	52	27	28	29	30	31			

Octobre 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7	44	1	2	3	4	5	6	
	4	5	6	7	8	9	10	45	8	9	10	11	12	13	
	11	12	13	14	15	16	17	46	15	16	17	18	19	20	
	18	19	20	21	22	23	24	47	22	23	24	25	26	27	
	25	26	27	28	29	30	31	48	29	30	31				

Novembre 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6	7	48	1	2	3	4	5	6	
	8	9	10	11	12	13	14	49	6	7	8	9	10	11	
	15	16	17	18	19	20	21	50	13	14	15	16	17	18	
	22	23	24	25	26	27	28	51	20	21	22	23	24	25	
	29	30						52	27	28	29	30	31		

Decembre 2021

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
								48	1	2	3	4	5	6	
								49	6	7	8	9	10	11	
								50	13	14	15	16	17	18	
								51	20	21	22	23	24	25	
								52	27	28	29	30	31		

Jours fériés

Le Sirtom vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :

Si votre jour de collecte « tombe » un jour férié : la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine